

Réf. 24/19

Avis au Public

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé qu'une demande de modification non-substantielle de l'arrêté N°1/19/0344 (N°1/17/0107) du 13 août 2019 relatif à la station-service SHELL sise à Remich, 30, route de l'Europe, a été introduite auprès du Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Administration de l'Environnement.

Remich, le 14 août 2019

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre : Le Secrétaire :



Certificat

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour.

Remich, le 14 août 2019

Pour le collège échevinal,

Le Bourgmestre : Le Secrétaire :

